

**Caisse Primaire d’Assurance Maladie**

**Cadre de Réponse Technique**

**Travaux de remplacement du réseau change-over pour la CPAM du Lot**

**MARCHÉ N°2025-034**

**Organisme :**

**Caisse Primaire d’Assurance Maladie du Lot**

238 rue Hautesserre

46000 Cahors

N° SIRET : 777 053 117 00027

**IMPORTANT :**

* Ce document à valeur contractuelle doit être obligatoirement et intégralement rempli par les candidats, selon le plan ci-après.
* La présentation est libre mais le plan **ne peut pas** être modifié.

**Afin de pouvoir apprécier la valeur technique de leur offre, les candidats fourniront les renseignements demandés ci-après :**

**VALEUR TECHNIQUE (60 %) :**

1. **Sous-critère n° 1 : Modalités d'organisation pour la réalisation des travaux – intervention en site occupé - Planning (pondération : 30%)**
   1. ***Item n° 1 : Modalités d'organisation pour la réalisation des travaux (pondération : 40%)***

Le soumissionnaire devra décrire sa méthodologie d’organisation de chantier en site occupé, de manière à répondre aux exigences du suivi des travaux et des contraintes du site.

Il devra apporter des éléments de réponse détaillés, notamment au travers :

* de l’organisation technique et réglementaire du chantier,
* de la gestion de son délai contractuel des travaux,
* de la gestion des contraintes en site occupé (balisage, limitation d'accès, stockage et évacuation des déchets)
* des modalités de communication avec les services techniques et occupants du CPAM et la MOE pendant la durée des travaux.

Si le soumissionnaire ne répond pas à l'item, il obtiendra la note de 0

**Réponse optimale :**

Pour sa réponse optimale, le soumissionnaire propose les modalités d’intervention : modalités d’accès au chantier, limitation des nuisances (sonores, poussières), aménagement des horaires d’intervention si nécessaire.

Il mentionne :

- Les mesures de mise en sécurité de la zone d’intervention et de la protection des personnes : balisage, rubalise ou barrière, affichage de chantier, nettoyage quotidien.

- Les modalités de stockage sur le chantier : limitation du stockage sur site avec évacuation des déchets.

- Les modalités de contact en cas de problème sur site : téléphone, personne dédiée.

La communication avec les occupants est prise en compte afin d’intégrer le chantier au site et d’améliorer les mesures prises pendant le chantier. Des méthodes innovantes sont présentées (boite au lettre chantier pour les occupants, panneaux de communication, dispositifs d’évitement).

L’organisation générale de la communication est bien décrite, claire et complète.

Le soumissionnaire fournit un exposé clair, précis et complet tenant compte de toutes les phases fonctionnelles de l’opération.

Des photographies, diagrammes, schémas, organigrammes et tableaux illustrent abondamment le propos. Il est impliqué et a compris la démarche au complet. Il est force de propositions et toutes les actions et aménagements prévus sont adaptés et respectueux du site sur le plan environnemental. Les pratiques et mesures prises sont largement bien décrites par le biais de fiches techniques explicatives.

Ces dernières sont adaptées au chantier et s’inscrivent dans une organisation et un processus de contrôle interne durables, clairs et pertinents qui sont communiqués à tous et affichés sur le chantier.

**Réponse du candidat :**

* 1. ***Item n° 2 : Planning - Phasage des travaux (pondération : 30%)***

Le soumissionnaire proposera un planning de principe comportant toutes les phases d’intervention avec leur durée estimée.

Si le soumissionnaire ne fournit pas de planning et de phasage des travaux, son offre sera déclarée irrégulière.

**Réponse optimale :**

Pour sa réponse optimale, le soumissionnaire propose un planning précisant en jours ouvrés :

- Les délais de préparation du chantier : commande du matériel, installation de chantier, échafaudage, autorisation voirie.

- Les différentes phases d’interventions.

- La fin de chantier, la remise en état des lieux, réception des travaux.

Le planning pourra aussi éventuellement indiquer un zonage des interventions.

Si le soumissionnaire ne fournit pas de planning et de phasage des travaux, son offre sera déclarée irrégulière.

**Réponse du candidat :**

* 1. ***Item n° 3 : Moyens de lutte contre les nuisances de chantier (pondération : 30%)***

Le soumissionnaire devra détailler pour ce sous-critère, les dispositions prises pour la lutte contre les nuisances de chantier, la préservation et la sécurisation du site et de ses abords.

Si le soumissionnaire ne répond pas au sous-critère, il obtiendra la note de 0.

**Réponse optimale** :

Pour sa réponse optimale, le soumissionnaire décrit des exemples concrets de lutte contre les nuisances dues aux travaux tels que :

• La lutte contre les nuisances sonores vis-à-vis des occupants. Il décrit les mesures prises lors des travaux pour limiter le bruit. Il précisera le type de matériels utilisés (électrique ou respectant une émission de décibels réglementaires) et indiquera les plages horaires de ses interventions pour les travaux les plus bruyants.

• La lutte contre l’émission de poussières dans l’air pouvant se propager dans les étages du bâtiment.

• Le chantier donnant immédiatement sur la voirie, les trottoirs et accès du chantier devront être dégagés quotidiennement afin d’assurer la sécurité des riverains de l’établissement. Les abords devront être nettoyés, débarrassés et évacués quotidiennement des encombrants et déchets de chantier.

• Il prévoira un isolement du chantier et un nettoyage quotidien des lieux. Pour cela, il utilisera des produits écolabellisés limitant ainsi les risques allergènes et la pollution

**Réponse du candidat :**

1. **Sous-critère n°2 : Les mesures que le candidat s'engage à prendre pour garantir la qualité des ouvrages et des prestations (contrôle, autocontrôle, essais, …) (pondération 30%)**

**Réponse optimale :**

Pour sa réponse optimale le candidat fournit une méthodologie de suivi, vérification et exécution des autocontrôles. Il fournit des exemples complets des fiches d’autocontrôle qu’il suivra sur site et qu’il s’engage à remettre au maitre d’œuvre à partir du moment où les travaux sont validés par le chef de chantier ou le responsable de chantier.

**Réponse du candidat :**

1. **Sous-critère n°3 : Moyens humains affectés à l’opération et capacité de l'entreprise à réaliser les travaux (pondération : 30%)**

Le soumissionnaire devra obligatoirement fournir l'organigramme de l'équipe ainsi que les CV de toutes les personnes dédiées à l’exécution des prestations du présent marché ou si elles ne sont pas encore dans l'entreprise, tout document probant permettant de démontrer que la personne concernée pourra être mise à disposition dans le cadre du marché. Ces documents permettront d'apprécier l'expérience et les compétences de l'équipe.

Il est rappelé que pour l'exécution du marché, la MO impose au minimum :

* Un (1) Responsable de chantier
* Un (1) chef de chantier/Conducteur de travaux
* Un (1) ouvrier qualifié - soudeur
* Trois (3) ouvriers qualifiés - Tuyauteurs
* Deux (2) ouvriers qualifiés – calorifugeurs
* Deux (2) ouvriers – faux plafond- 1 qualifié + 1 aide
* Deux (2) ouvriers : 1 qualifié + 1 aide - Electricien CVC – lors des besoins de consignations et raccordements

**Réponse optimale** :

L'équipe idéale pour la réalisation du chantier devra comprendre, outre l'équipe minimale exigée, 1 ouvrier qualifié avec un diplôme de type CAP ou équivalent.

L'ensemble de l'équipe devra avoir une expérience minimum de 3 ans dans le domaine concerné.

Le soumissionnaire a une qualification avec mention RGE.

Pour rappel, la qualification RGE distingue un professionnel reconnu pour sa capacité à réaliser, dans un certain nombre de domaines, des travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment.

Le soumissionnaire produit un organigramme de l'équipe affectée au chantier.

**Réponse du candidat :**

1. **Sous-critère n°4 : Gestion des déchets (pondération : 10%)**

Pour ce critère, le soumissionnaire présentera les mesures prises pour protéger l’environnement et tenir compte de l’économie circulaire sur l’opération.

Il s’appuiera également sur les contraintes du CCTP.

Le soumissionnaire devra détailler les dispositions prises pour contribuer :

* à la défense de l’environnement dans les domaines du Tri sélectif des déchets de chantier
* à leur valorisation ou réemploi
* à la limitation des gaz à effets de serre et à la protection de la biodiversité, ayant un impact sur le chantier en termes environnemental (organisation et aménagements/dispositions chantier)
* au contrôle interne des mesures mises en œuvre
* à communiquer et sensibiliser en interne et en externe sur la thématique dans le cadre de la réalisation des travaux.

Il proposera aussi les solutions mises en œuvre au sein de son entreprise et sur les chantiers, afin de répondre aux objectifs zéro déchets.

Il transmettra les Bordereaux de suivi des déchets.

Le soumissionnaire pourra présenter des solutions innovantes, ce qui valorisera sa note.

**Réponse optimale** :

Pour sa réponse optimale le soumissionnaire devra démontrer qu'il a bien compris les attentes du marché sur le plan environnemental. Il analyse bien et s'appuie sur les contraintes environnementales du CCTP et sur la charte chantier vert.

**Gestion des déchets**

Le soumissionnaire décrit de manière claire et précise sa méthodologie pour le respect de l'environnement à chaque phase fonctionnelle de l'opération.

Il décrit de façon très détaillée ses pratiques de mise en conditionnement des déchets, de leur tri sélectif sur chantier dans le respect des contraintes et des objectifs du CCTP et de la charte chantier vert.

Il distingue les déchets destinés au traitement classique en déchetterie, de ceux qui seront destinés au réemploi et à la valorisation. Le soumissionnaire apporte des exemples concrets, cite les filières de traitement et de valorisation utilisée. Il décrit les types de matériaux mis en déchetterie et ceux qui sont valorisés ou réemployés.

Il proposera ses solutions au MOE pour le réemploi de certains équipements ou matériaux.

Il fournira les Bordereaux de suivi des déchets.

**Contrôle interne**

Le contrôle interne est assuré à toutes les phases fonctionnelles de l’opération par le biais notamment du référent environnement.

L’organisation générale du contrôle interne est bien réalisée, clair et complet.

**Réponse du candidat :**